

Diplôme Universitaire - Droit du travail approfondi et dialogue social

OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif, par l'acquisition de connaissances approfondies, de méthodes de travail juridique et de l'étude de situations concrètes, de former des spécialistes en droit du travail et plus particulièrement dans le dialogue social, c'est à dire des professionnels capables de :

- formuler et analyser un problème complexe et les enjeux pour les parties concernées,
- maîtriser avec rigueur la réglementation et ses dispositifs,
- connaître très précisément le droit applicable au dialogue social,
- savoir négocier des accords collectifs.

Renforcer la formation au dialogue social permet de faciliter le dialogue social. Ce DU fait d'ailleurs suite aux propositions émises dans le rapport de Jean Denis Combrexelle (président de la section sociale au Conseil d'État et ancien Directeur général du travail) de renforcer la négociation collective.

La formation est dispensée de façon complémentaire par des universitaires et des professionnels experts dans leur discipline. Les thèmes forts d'actualité en droit social font l'objet de conférences régulières.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Le cycle d'étude comprend 100 heures de formation répartie sur une période allant d'octobre à juin.

Les cours auront lieu les vendredis à l'Ecole de droit.

Ouverture du cycle : Octobre 2020 sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant

La présence est obligatoire. Au-delà de deux absences non justifiées par module, l'étudiant est considéré comme défaillant.

Ce DU n'est pas inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Programme de formation (année universitaire 2020-2021)

RÉGIME DES EXAMENS

Epreuves

Il est organisé un écrit d'une heure par unité d'enseignement (dernière journée de l'UE).

Validation

Le DU est délivré dès lors que la moyenne générale obtenue à l'ensemble des épreuves est égale ou supérieure à 10/20.

La moyenne générale au DU détermine la mention :

- Moyenne comprise entre 10 et 12/20 : mention passable ;
- Moyenne comprise entre 12 et 14/20 : mention assez-bien ;
- Moyenne comprise entre 14 et 16/20 : mention bien ;
- Moyenne supérieure à 16/20 : mention très bien.

Session d'examen

Il est organisé une seule session d'examen.

Redoublement

Le redoublement est admis à titre exceptionnel sur demande motivée et accord du Président de l'Université sur proposition du responsable du DU.

PUBLIC VISÉ

Ce diplôme s'adresse principalement aux professionnels en exercice ou en reconversion exerçant dans des métiers liés au droit du travail et à la négociation collective :

- juriste d'entreprise ;
- juriste d'entreprise en Droit Social ;
- juriste dans les Cabinets d'avocats spécialisés en Droit Social ;
- juriste dans les organisations et institutions de prévoyance ;

- juriste et conseil dans les établissements publics avec statut public ou privé ;
- responsable juridique et/ou directeur juridique de PME ;
- juriste d'organismes professionnels ou d'organisations syndicales ;
- rédacteur dans les revues et publications spécialisés en Droit Social ;
- juriste dans les Cabinets d'experts-comptables ;
- responsable ou Directeur des ressources humaines, des affaires sociales ;
- juriste dans les organismes de Sécurité Sociale ...

Il s'adresse également aux étudiants en formation initiale ayant validé une Licence.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les professionnels confirmés ne justifiant pas des titres requis pourront se porter candidats au titre de la procédure de Validation des Acquis professionnels (VAP).

La sélection est faite sur dossier (présélection) puis entretien avec le responsable pédagogique d u d i p l ô m e .

Tarif 2019-2020 : 2100 euros
 (ou 900 euros pour les étudiants déjà inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur clermontois)

CANDIDATER

Les [dossiers de candidature 2020/2021](#) devront être envoyés :

- Par mail : du.droit@uca.fr
- Ou par courrier à l'adresse suivante :

ECOLE DE DROIT - Service des Diplômes Universitaires

41 Boulevard François Mitterrand

TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Le nombre d'inscrits à la formation est limité à 30 personnes.

Sans règlement, aucune inscription ne pourra être prise en compte.

Prise en charge par un tiers possible : contacter par mail le service Formation Continue de l'Ecole de Droit à l'adresse relations-externes.droit@uca.fr

Responsable de formation

Gwenhael FRANCOIS

gwenhael.francois@uca.fr

Christophe MARIANO

christophe.mariano@uca.fr

DOCUMENTS A TELECHARGER

[Dossier de candidature](#)

(deadline 30 septembre 2020)

[Présentation et organisation](#)

[Equipe pédagogique](#)

[Programme de formation](#)

Contact Diplômes Universitaires

Ecole de Droit - Bureau 017 MI

04 73 17 75 64

du.droit@uca.fr